

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 2 août 2021

11 500 appareils électriques non conformes et dangereux saisis par les douaniers de Fos / Port Saint Louis, de Nantes et du Havre

Les douaniers de Fos/Port Saint Louis, de Nantes et du Havre viennent d'intercepter coup sur coup près de 11 500 réchauds et plaques électriques comportant d'importantes non-conformités mettant en danger la santé du consommateur.

Le **3 juin 2021**, les **agents du bureau de Fos/Port Saint Louis** procèdent au contrôle d'une déclaration d'importation de 5 916 réchauds électriques en provenance de Chine et destinés à un importateur de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Les éléments déclaratifs imprécis et la nature de la marchandise incitent les douaniers à effectuer un contrôle physique des marchandises, puis à prélever des échantillons afin de vérifier la conformité technique des appareils auprès du laboratoire Pourquery de Lyon.

Les résultats confirment les doutes avec plusieurs non-conformités de construction dangereuses et de marquage parmi lesquelles : échauffement excessif du câble d'alimentation et de la paroi en fonctionnement normal, détachement du bouton d'allumage et risque d'ingestion, dispositif d'arrêt de traction du câble d'alimentation défectueux, dispositif de mise à la terre défectueux et approximations et erreurs sur les conditions d'utilisation de l'appareil.

Les non-conformités relevées sur l'ensemble des lots importés contrevenant aux dispositions prévues par la norme *NF EN 60335-2-9(04) + A1 + A2 + A12 + A13/AC* en vigueur ainsi qu'aux textes relatifs à la sécurité des matériels électriques (*directive 2014/35/UE du 26/02/2014 et décret n°2015-1083 du 27/08/2015*), les agents ont procédé à la saisie des 5 916 appareils qui ont ainsi été retirés du marché.

Le **9 juin 2021**, dans le cadre d'une procédure de dédouanement gérée par les **services douaniers de Nantes**, une société basée en région parisienne, dépose une déclaration d'importation pour 5 520 plaques électriques en provenance de Chine et acheminées via Le Havre.

La déclaration éveille les soupçons des agents qui relèvent des incohérences sur la nature des marchandises déclarées grills et rôtissoires électriques pour usages domestiques et leur conformité.

Après investigations menées auprès du service d'analyse de risque et de ciblage (SARC), Ils sollicitent auprès des **agents des douanes du Havre**, un examen physique des marchandises. Le 16 juin, les agents du Havre prélèvent les échantillons à des fins d'analyse auprès du laboratoire de Pourquery de Lyon. Ce-dernier confirme de graves non conformités, pouvant mettre en danger l'utilisateur de telles marchandises : isolation principale des conducteurs internes chauffant défectueux, absence d'isolation supplémentaire, inadéquation

entre le socle de connecteur et la classification des appareils, non conformité des marquages informatifs relatifs à l'utilisation, à la sécurité et au nettoyage des appareils.

A l'issue des deux procédures contentieuses, les importateurs ont décidé de la ré-exportation de leurs lots non conformes et dangereux, les 5 916 réchauds électriques saisis par les douaniers de Fos/Port Saint Louis et les 5 520 planchas électriques interceptés par les douaniers de Nantes et du Havre seront donc réexportés vers la Chine.

En 2020, plus de 398 millions d'objets ont été contrôlés par la douane au titre de la réglementation sur les normes techniques parmi lesquels 91 millions ont été reconnus non-conformes, dont plus de 200 000 non-conformes et dangereux.

Ces résultats sont le fruit d'une mobilisation constante des services douaniers et de la mise en œuvre de campagnes de contrôle programmées ou ciblées afin de garantir un haut niveau de sécurité pour le consommateur.

La non-conformité des produits industriels peut avoir des conséquences graves pour les consommateurs et leur environnement : *incendies, brûlures pour les appareils électriques défectueux, blessures avec outils, étouffements par ingestion pour certains jouets, chutes pour les « jouets porteurs » comme les trottinettes, chutes ou blessures avec les articles de puéricultures type poussettes, allergies, brûlures avec des bijoux fantaisie.*

En 2020, plus de 18 000 poussettes dont 6 000 non conformes et dangereuses, et près de 15 000 bijoux non conformes et dangereux ont été saisis dans le cadre de campagnes ciblées.

En fonction de la nature des non-conformités relevées et du degré de dangerosité des produits, sous le contrôle de la douane, l'importateur peut choisir soit la mise en conformité (*assortie d'essais en laboratoire*), la réexportation (après information préalable des autorités douanières des autres Etats membres via des plateformes d'échanges d'informations européennes) ou encore l'abandon pour destruction.

En tant qu'administration de la marchandise, la douane contrôle les importations de marchandises originaires de pays tiers à l'Union Européenne pour faire respecter, notamment, les normes techniques et industrielles européennes.

L'ensemble de ces contrôles qui permettent d'éviter l'importation de produits non conformes et dangereux contraignent les producteurs basés hors de l'UE à améliorer la qualité et la sécurité de leurs produits en se mettant en conformité avec les normes européennes plus protectrices du consommateur et de son environnement.

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/ar14o0>
- et vidéo de la saisie : <https://we.tl/t-vN6izJEp4e>

Contacts presse :

-Service d'analyse de risque et de ciblage : [09 70 27 26 32](tel:0970272632) / [06 64 58 25 08](tel:0664582508)

-Direction Régionale des Pays de la Loire : [09 70 27 51 11](tel:0970275111) / [06 64 57 62 04](tel:0664576204)

-Bureau de la communication : 01 57 53 43 18 – presse@douane.finances.gouv.fr